Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES « PIEGE - LAURA GAIS - MALEPERE

ID: 011-200035707-20231221-D202312_16-DE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 décembre 2023

OBJET : Demande de subventions au Département de l'Aude et à la DRAC pour l'atelier photo

L'An deux mille vingt trois

Le vingt-et-un décembre,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle des fêtes sur la commune de Lafage,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 13 décembre 2023

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

<u>Présents</u>: Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Benjamin PEYRAS, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA, Claude IZARD, Gilles PORTE.

<u>Absents et excusés</u>: Loïc ALBERT, Régis BRUTY, Serge CAZENAVE, Sarah DANJOU, Muriel DENUC GUICHET, Éric DU FAYET DE LA TOUR, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Catherine LASSALLE, Aurélien PASSEMAR, Michel PUJOL, Françoise RODE.

Ayant donné pouvoir : Bruno BERTRAND à Jacques DANJOU, Bernard BREIL à Christian OURLIAC, Thierry CADENAT à André Viola, Florence FOURRIER à Alain ROUQUET, Magali FRECHENGUES à Francis ANDRIEU, Maryse LALA-LAFFONT à Serge SERRANO, Hélène MARTY à Marie-Hélène BOYER, Éric MISSE à Jérôme DARFEUILLE, Roselyne RIOS à André CATHALA, Florence SCIAU à Alain ROUQUET.

Il proposé au conseil communautaire d'approuver le plan de financement de l'atelier photographie cidessus et d'autoriser le Président à réaliser les demandes de subventions au Département de l'Aude pour 1500 € et à la Drac au taux de 35 % des dépenses de l'opération de 8100 € soit 2835 € de subvention à la DRAC

Reçu en préfecture le 28/12/2023

ID: 011-200035707-20231221-D202312 16-DE

Atelier photographie 2024 plan de financement :

	DEPENSES		RECETTES
Animation des ateliers photographiques	5 600 €	Participation	2 145 €
hebdomadaires : 2 ateliers de 2 heures		Elèves	
chacun (ados / adultes) 1 heure de			
préparation d'ateliers soit 5 heures			
d'intervention par semaine, sur 32			
semaines annuelles			
160 h à 35€ TTC/h			
Frais de déplacements : A/R Carcassonne-	448 €	Département	1 500 €
Bram hebdomadaire 40km sur 32			
semaines annuelles : 1280 km à 0,35/km			
Fournitures et matériel d'atelier	1 524 €	CCPLM 20%	1 620 €
Frais de gestion (7% du budget global)	528 €	DRAC 35%	2 835 €
TOTAL	8 100 €		8 100 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement de l'atelier photographie ci-dessus AUTORISE le Président à réaliser les demandes de subventions au Département de l'Aude pour 1500 € et à la Drac au taux de 35 % des dépenses des ateliers photographiques soit conformément au tableau cidessus 2835 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 28 12/2025 et la publication sur le site internet de la

communauté de communes le 03/01/2024